



De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil communautaire

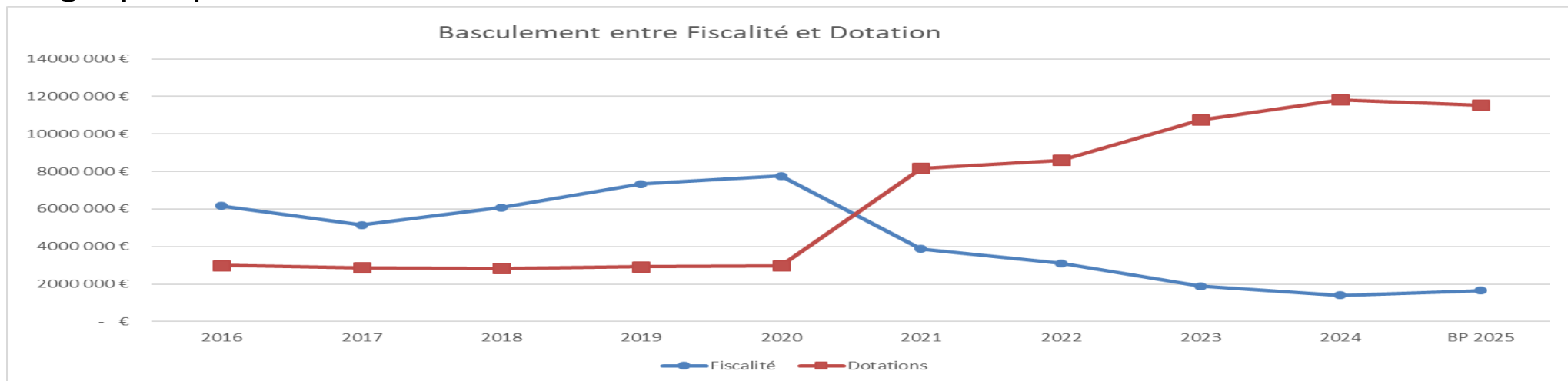
27 novembre 2025

Un contexte national incertain

- Le projet de loi de finances 2026 prévoit de trouver 30 milliards d'euros d'économie (en baisses de dépenses et recettes nouvelles), dont une partie sera financée directement par les collectivités, dont OBC au travers du dispositif du DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) et cela à hauteur de 2 milliards d'euros, dont 720 000 millions pour les communes et 500 000 millions pour les EPCI à fiscalité propre.
- Ces mesures entraveront l'investissement public local, les collectivités contribuant pour 70% à cet investissement,
- Dans ce contexte l'Etat et l'ensemble des collectivités et acteurs publics sont amenés à revoir leurs actions :
 - Augmentation des cotisations CNRACL de 4 points. L'impact pour OBC est évalué à 145 000 € x 3 ans pour un total en vitesse de croisière de 435 000 € (participation pour la 2^{ème} année consécutive).
 - Décalage sur l'année et non le trimestre du FCTVA.
 - Gel de la DGF.
 - Baisse du Fonds Vert.
 - Suppression de l'aide pour les ALSH (après le PST) du Département du Morbihan.
 - Augmentation de la participation au SDIS.
 - Participation au financement du déficit du budget de l'Etat

Des marges de manœuvre fiscales réduites

- Les dernières réformes ont accentué un phénomène engagé depuis 1998 visant à limiter la liberté d'action, l'autonomie fiscale pour les collectivités. Ces évolutions ont bénéficié aux entreprises dont les bases fiscales ont été réduites de moitié et la CVAE a été supprimée pour moitié dans un premier temps. La seconde moitié devrait disparaître d'ici un à 3 ans suivant les résultats du vote du PLF,
- Le graphique suivant illustre l'accélération de cette tendance (le dernier point est le BP 2025).



Une situation financière saine

- La situation financière de la communauté de communes est saine. Le rapport de la CRC qui sera communiqué au printemps permettra à chacun d'en connaître les détails et de vérifier la tenue des comptes. D'ores et déjà la CRC indique que la situation financière «ne présente pas de risque » dans un mail du 28 août.
- Malgré des transferts de compétences non financés, le désengagement de l'Etat, la réduction des subventions (Département), des marges de manœuvre ont été conservées permettant:
 - Un désendettement important (baisse de 12 à 5,5 millions d'euros de capital restant dû).
 - Un autofinancement de l'ensemble des investissements (hors budgets financés par une redevance).
 - Une autofinancement de la fibre (8,4 millions d'euros).
 - Une optimisation des charges (augmentation du 011 inférieure à l'inflation au-delà de la mise en place de la politique mobilité en 2023 – compensée par des recettes).
 - Développement de nombreux services (France service, logement d'urgence, habitat, petite enfance, jeunesse, piscine de Malestroit, Blablacar daily, ligne bus Redon Plélan, ligne de bus Vannes Ploërmel, Accès au droit, dispositif Nina et Simone etc...).

Les budgets M4

- Les budgets en M4 regroupent les compétences qui doivent être financées par une redevance ou une fiscalité dédiée :
 - Compétence Déchets : redevance Services Déchets (RSD) (incitative ou pas)
 - Compétence Assainissement Non Collectif (ANC) : Facturation au contrôle effectué.
 - Compétence Transport collectif : Versement mobilité.
 - Le budget halte fluviale dont le financement est assuré par le loyer de Locaboat et le cumul des amortissements.

Evolutions 2026

- Les dépenses du budget mobilité seront financées par le versement mobilité à 100% pour un total envisagé de 1,23 M € sans subvention du budget principal.
- Pour le budget déchets, un total de dépenses de fonctionnement de 6,8 M € pourrait s'équilibrer en 2026 si les recettes de fonctionnement évoluent de 384 000€ ou si la maîtrise des charges de fonctionnement est poursuivie à court et moyen terme l'augmentation prévue de la TGAP qui devrait a minima doubler d'ici 2030.
- Les investissements pour l'harmonisation se poursuivent avec un emprunt estimé à 1,4 M € qui sera réalisé lors de la présentation du BS.
- Pour le budget assainissement (SPANC) le budget est équilibré avec la prise en compte du financement des deux études par les communes et les budgets OBC concernés.
- Le budget halte fluviale s'équilibre à 184 205 € en fonctionnement grâce à un apport du budget principal de 151 400€ avant reprise du résultat. Sa capacité d'investissement sera de 100 000€ après reprise du résultat.

CONCEPTION DU BUDGET 2026

- Le projet de budget a débuté dès l'été avec l'analyse des dépenses 2025, des inscriptions 2025 et des perspectives 2026.
- L'objectif est de ne créer aucun nouveau service ni de développer aucune nouvelle politique. Le choix proposé est de laisser à la nouvelle équipe amender le BP 2026 lors du BS qui sera voté en juin 2026.
- Pour le projet de budget primitif, il n'est prévu que de poursuivre les actions engagées en 2025 soit par les études soit par leur validation.
- Devant l'obligation de prendre en compte une éventuelle participation au déficit de l'Etat, il est proposé que des groupes de travail, analysent l'ensemble des services et des actions avec pour objectif une baisse des dépenses dans un court terme de 500 000 € (à budget constant).
- La dynamique la plus importante est portée par le 012 qui outre le GVT (environ 2%) et une évolution des avantages sociaux (50 000 € par an) subit les effets de l'augmentation de la CNRACL (145 000 € par an). Les efforts principaux d'économies (500 000 €) devront donc être réalisés sur le 012. Des propositions seront soumises à la nouvelle équipe pour le BS 2026. Les prochains budgets subiront à nouveau les effets des « économies » réalisées par l'Etat sur nos dotations. Il sera nécessaire de se réinterroger sur le périmètre de certains services, de se recentrer exclusivement sur les compétences de l'EPCI, tout en optimisant la gestion des effectifs,

REPARTITION PRODUITS – CHARGES (avant reprise des résultats)

	BP 2026 (sous réserve des notification)	
Fiscalité EPCI avec dotations de l'Etat	17,20	M€
AC en faveur des communes	-4,20	M€
Solde net EPCI	13,00	M€
Besoin net de financement des Services		
SPOP (enfance/jeunesse)	-2,63	M€
Equipement Aquatique	-1,12	M€
Culture Tourisme	-2,82	M€
Administration générale (avec incendie/secours)	-3,56	M€
(dgs, ressources humaines , informatique, finances, incendie, sig)		
Part pour incertidute	-0,50	M€
total besoin	-10,63	M€
Solde pour investissement brut	2,37	M€

Les perspectives pour 2026

(hors budgets M4)

- La participation à la résorption du déficit de l'Etat (qui pour rappel n'a pas voté un budget à l'équilibre depuis le milieu des années 70, contrairement à OBC qui, comme tout EPCI, a toujours voté son budget en équilibre) est estimée sur la base des discussions actuelles à 840 000 €.
- Pour faire face à ces dépenses nouvelles extrêmement élevées, il sera nécessaire de poursuivre et accentuer les efforts engagés depuis plusieurs années, à savoir:
 - Présentation de propositions sur le périmètre des services et l'optimisation des effectifs comme évoqué précédemment.
 - Réexamen des compétences portées par OBC avec priorisation de celles-ci.
 - Poursuite de la réflexion sur le coût des services avec le contrôle de gestion.
 - Réajustement de la part de financement par les communes des compétences transférées.
 - Priorisation des actions au sein des services.
- Cette maîtrise des dépenses doit s'accompagner également d'une réflexion sur les recettes:
 - Quelle évolution de la fiscalité dans le contexte actuel et celui des évolutions réglementaires connues au niveau des bases de Taxes Foncières et des ressources économiques (suppression de la CVAE en 2027).
 - Quel prix retenir pour les services (pour rappel la part des usagers représente 7% des recettes).

Poursuite de l'optimisation des effectifs

- Nous avons initié en 2024 une politique de réduction des ETP, avec plusieurs réorganisations de services qui vont s'étaler sur 3 années (2024 – 2026).
 - Pour 2024 la baisse a été de 5,12 etp par rapport à 2023
 - Pour 2025 la baisse a été de 6,2 etp par rapport à 2024
 - Enfin la baisse prévue pour 2026 est de 3 etp par rapport à 2025
- Les objectifs de réorganisations sur la période 2024-2026 sont significatifs:

• Service déchets (suite à harmonisation)	- 8 etp
• Réorganisation du pôle culture & tourisme et passage à la régie directe pour les Landes :	-2,2 etp
• Fermeture multi accueil de Ruffiac	-2,6 etp
• Départs à la retraite / mutations non remplacés divers services	-4,82 etp
- Ces évolutions sont la conséquence d'un travail d'optimisation des moyens avec de possibles conséquences sur le périmètre du service rendu.

Evolution des effectifs au 1^{er} janvier

	ETP 2017	ETP 2023	ETP 2024	ETP 2025	ETP 2026 (est.)	Evolution 2017-2026
AG-RH-FI	21,8		29,1	28	28	6,2
Comm-Elus	1		4,4	4	4	3,0
Eco- Aménagement	4,8		10,2	8	8	3,2
Environnement	23,7		17,6	16,6	17,9	-5,8
SPOP-Piscine	65,8		87,5	86,6	86,3	20,5
Culture- Tourisme	19,1		34,5	36,9	37,1	18
Déchets	20		24,8	20,8	19,8	-0,2
Déchetterie	0		6	7	7	7,0
SPANC	5		5	5	5	0,0
	161,2		219,1	212,9	213,1	51,9



De l'ouest à brocéland'e
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

EVOLUTION DU CHAPITRE 012 - CA

BUDGET - 012	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (est.)	% d'écart 24/25
BUDGET PRINCIPAL	6 762 002 €	7 249 368 €	7 370 643 €	7 484 375 €	+ 1,5%
BUDGET PISCINE	335 042 €	337 456 €	290 522 €	424 293 €	+ 46,05%
BUDGET CULTURE&TOURISME	1 276 592 €	1 358 650 €	2 062 875 €	2 073 644 €	+ 0,52%
BUDGET MOBILITE	- €	94 615 €	111 159 €	101 837 €	-8,39%
BUDGET SPANC	169 223 €	195 852 €	210 668 €	220 335 €	+4,59%
BUDGET DECHETS	911 735 €	996 627 €	1 346 239 €	1 384 032 €	+2,81%
AUTRES BUDGETS	48 999 €	9 112 €	0 €	0 €	
TOTAL GENERAL :	9 503 594 €	10 241 680 €	11 392 105 €	11 688 516 €	+2,6%



De l'oust à brocéland'e
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

EVOLUTION DU CHAPITRE 012 - BP

BUDGET - 012	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	% d'écart
BUDGET PRINCIPAL	6 951 855 €	7 252 219 €	7 591 754 €	7 856 995 €	7 890 279 €	+0,4%
BUDGET PISCINE	372 481 €	362 659 €	367 076 €	383 985 €	393 757 €	+2,5%
BUDGET CULTURE&TOURISME	1 304 977 €	1 360 878 €	2 075 020 €	2 138 097 €	2 229 300 €	+4,3%
BUDGET MOBILITE	- €	100 965 €	106 000 €	117 827 €	104 535 €	-11,3%
BUDGET SPANC	176 000 €	200 000 €	218 785 €	250 159 €	239 243 €	-4,4%
BUDGET DECHETS	911 800 €	997 000 €	1 489 608 €	1 433 903 €	1 463 793 €	+2,1%
AUTRES BUDGETS	49 000 €	29 205 €	46 000 €	0 €	0 €	
TOTAL GENERAL :	9 766 113 €	10 302 926 €	11 894 243 €	12 180 964 €	12 320 907 €	+1,1%

La gestion du patrimoine

- OBC est propriétaire de nombreux sites (une 40aine) sur tout le territoire.
- Dans un souci d'optimisation de nos moyens financiers plusieurs ventes sont envisagées:
 - Bois et Buches (Lizio);
 - Pépinière (Sérent);
 - Ateliers relais (Guer);
 - Terrain Saint Marc (Guer);
 - Laurentides (Saint Laurent);
 - Travail sur l'optimisation des locaux sur Guer.
- Ces ventes et optimisations permettront:
 - De dégager des moyens pour la rénovation des bâtiments conservés;
 - De réduire les charges de gestion courante (fluides, entretien, ménage, informatique etc...).





Le prix des services

- A ce jour la couverture des coûts de fonctionnement par les usagers est de 7% environ pour une recette totale d' 1 500 000 €.
 - Si pour certains services, excepté le secteur de la petite enfance pour lequel les prix sont fixés par la CAF, il est possible de revoir les tarifs des autres prestations. Le bureau propose une augmentation de 3% pour un gain d'environ 30 000 €.
- L'aménagement des parcs d'activité est un autre levier d'actions. OBC poursuit ses investissements pour accueillir de nouvelles entreprises et permettre le développement de celles déjà installées. Ces investissements importants, dont les retombées financières sont désormais plus limitées (cf l'impact fiscal), L'optimisation du foncier découlant de la loi ZAN doit amener le conseil communautaire à s'interroger sur le prix proposé sur les différents parcs. Les subventions d'équilibre au budget parcs étant réguliers, il est proposé d'envisager une évolution significative des prix de vente de foncier en référence avec les prix des territoires voisins et des prix du marché. Il est donc proposé pour éviter de réaliser un emprunt sur le budget Parcs d'activité d'augmenter de 5 € à minima le prix des tarifs (35 et 45 € au lieu de 30 et 40 € selon le lieu d'implantation du site).
- Pour le budget mobilité, il est par contre proposé de ne pas augmenter le versement mobilité, car les recettes couvrent les dépenses. A noter l'adhésion au syndicat Bretagne Mobilité avec en perspective un versement mobilité régional de 0,09% perçu par la Région, et qui s'ajoute à la contribution de 0,40 % versé par les entreprises à OBC.

L'endettement

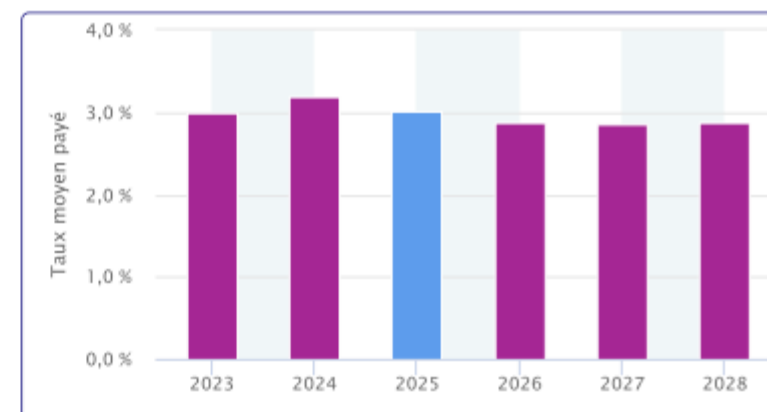
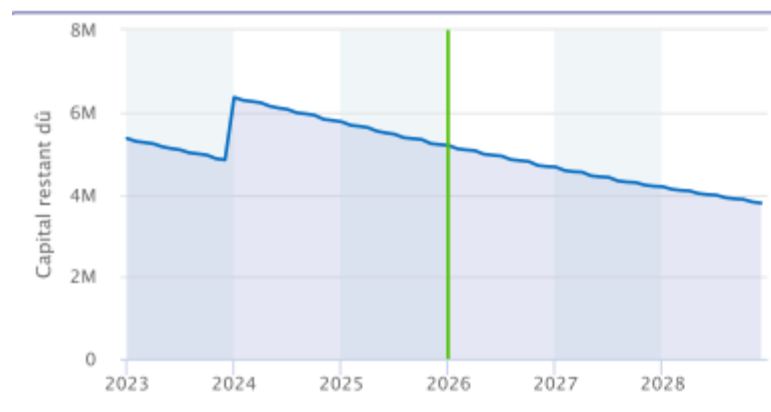
- Après 9 années de désendettement continue, un emprunt sera peut-être à envisager pour financer l'avant-dernière année de la fibre et les équipements complémentaires concernant l'harmonisation de la collecte des déchets. Cet élément sera affiné avec les dernières inscriptions ainsi qu'en fonction des choix qui seront réalisés sur la fiscalité et les prix des services.
- Le poids de la fibre (8,4 M € sur la totalité de l'opération) est toujours important (750 000 € par an jusque 2027) et a été financé sur fonds propres. La fin de cet investissement en 2027 permettra au prochain mandat de dégager des marges de manœuvre supplémentaires, en complémentent de ce qui est indiqué ci-dessous si le montant demandé au redressement les comptes de l'Etat n'évolue pas à la hausse...

Synthèse au 31/12/2025

 Notionnel	Nombre de financements	11	5 206 328,85 € CRD (au 31/12/2025)
	Durée de vie résiduelle	23 ans et 1 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	13 ans	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	80,52 %	3,01 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	19,48 %	
	Taux structuré (part de l'encours)	0,00 %	
 Annuités	Capital	574 863,25 €	745 637,12 € Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	170 773,87 €	
	ICNE au 31/12/2025	25 142,73 € *	
 Marché	€STR	1,93 %* ↘	2,34 % Taux fixe 15 ans (2,14 % au 01/01/2025) ↗
	Taux fixe 10 ans	2,28 % ↗	
	Taux fixe 20 ans	2,35 % ↗	

DETTE au 31/12/2025

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES





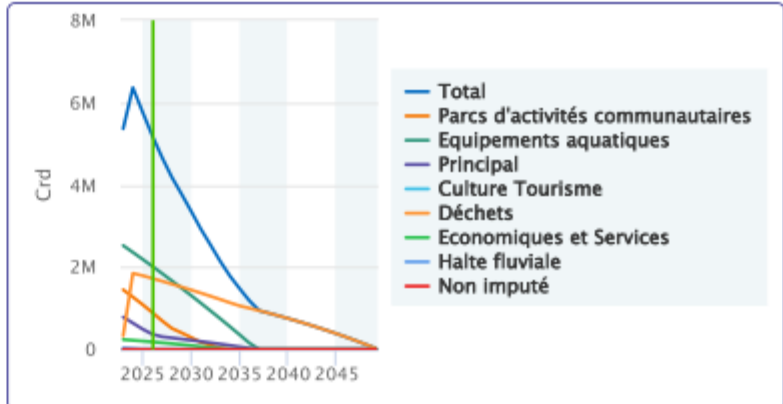
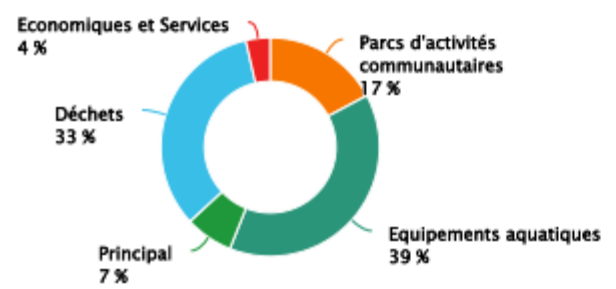
De l'oust à brocéland'e
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

REPARTITION
DE LA DETTE
PAR BUDGET

REPARTITION PAR BUDGET

Répartition par budget au 31/12/2025



Budget	Nb. emprunts	Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle	Date d'échéance	Taux moyen	Encours	Poids
Equipements aquatiques	1	5 ans et 6 mois	10 ans et 7 mois	01/08/2036	1,61 %	2 020 193,05 €	38,80 %
Déchets	2	12 ans	23 ans et 1 mois	01/02/2049	3,77 %	1 733 635,04 €	33,30 %
Parcs d'activités communautaires	3	3 ans	7 ans et 5 mois	30/05/2033	4,15 %	896 370,21 €	17,22 %
Principal	4	5 ans et 1 mois	10 ans et 7 mois	15/07/2036	3,32 %	369 548,27 €	7,10 %
Economiques et Services	1	4 ans	7 ans et 6 mois	01/07/2033	4,67 %	186 582,28 €	3,58 %
	11					5 206 328,85 €	100,00 %

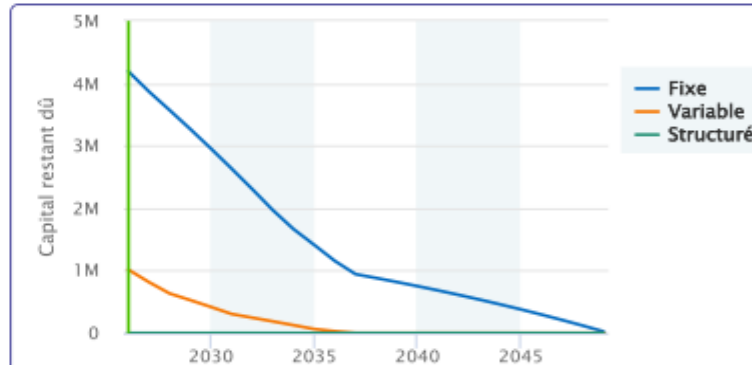
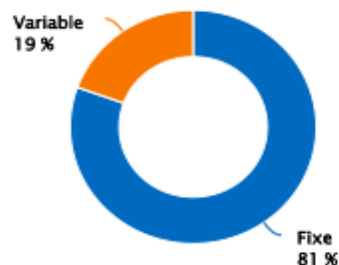
PROFIL D'EXTINCTION



Date	Capital restant dû	Evolution	Evolution (%)
31/12/2023	6 373 757,17 €	-	-
31/12/2024	5 781 192,10 €	-592 565,07 €	-9,30 %
31/12/2025	5 206 328,85 €	-1 167 428,32 €	-18,32 %
31/12/2026	4 681 111,22 €	-1 692 645,95 €	-26,56 %
31/12/2027	4 202 641,18 €	-2 171 115,99 €	-34,06 %
31/12/2028	3 792 119,24 €	-2 581 637,93 €	-40,50 %
31/12/2029	3 370 395,64 €	-3 003 361,53 €	-47,12 %
31/12/2030	2 936 947,85 €	-3 436 809,32 €	-53,92 %
31/12/2031	2 549 140,83 €	-3 824 616,34 €	-60,01 %
31/12/2032	2 151 671,41 €	-4 222 085,76 €	-66,24 %
31/12/2033	1 787 383,69 €	-4 586 373,48 €	-71,96 %
31/12/2034	1 473 314,70 €	-4 900 442,47 €	-76,88 %

REPARTITION PAR RISQUE

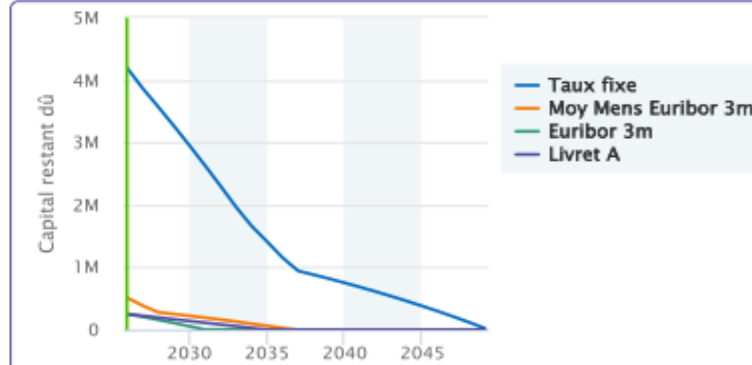
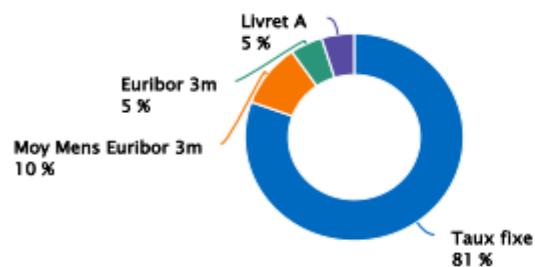
Répartition par risque au 31/12/2025



Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	Crédit au 13/11/2025
Fixe	4 192 050,06 €	80,52 %	7	2,80 %	123 247,42 €	23 ans 1 mois et 1 jour	4 192 050,06 €
Variable	1 014 278,79 €	19,48 %	4	3,82 %	46 440,83 €	10 ans 6 mois et 1 jour	1 014 278,79 €

REPARTITION PAR INDEXATION

Répartition par index au 31/12/2025



Indexation	CRD	Poids	Nombre de lignes
Taux fixe	4 192 050,06 €	80,52 %	7
Moy Mens Euribor 3m	512 416,63 €	9,84 %	2
Euribor 3m	251 212,16 €	4,83 %	1
Livret A	250 650,00 €	4,81 %	1



De l'oust à brocéliande

COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

Une nécessaire augmentation de la fiscalité

- Pour la fiscalité des entreprises, le taux a été modifié en 2025 (passant de 23,64% à 23,86%) après 4 ans de maintien à 23,41% entre 2020 et 2023. Le taux de CFE n'a évolué que de 3,47% en 7 ans alors que l'inflation a été en cumulé d'environ de 18%.
- Le projet de budget a été réalisé sur la base d'une augmentation minimale de 10% de la fiscalité ménage pour un gain de 145 000 € soit 3,7 € par habitant. Le conseil est invité à se prononcer sur une augmentation à 10% afin d'amortir la baisse de notre capacité d'autofinancement, de maintenir un niveau de services à la population de qualité et de manière équitable sur l'ensemble du territoire
- Les taux de fiscalité 2026 avec le produit attendu seront proposés lors du conseil du 18 décembre pour une mise en application en 2026.

Quelle fiscalité pour 2025 ?

		RESSOURCES FISCALES ET DOTATIONS de 2016 à 2026										
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	2026
chapitre	Compte M57	CA 2016 (les 3	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	projection 2026
Fiscalité avec vote du taux (TH/TF/CFE)		7 396 706,00	7 126 121,00	7 560 815,00	8 138 506,00	8 490 739,00	3 976 623	3 740 465	4 069 469	4 365 387	4 465 164	4 494 000
Fiscalité de transfert (descendante imposée : CVAE)		3 412 634,00	2 752 130,59	2 838 216,69	3 606 529,41	3 455 918,93	3 530 978,81	3 743 153,00	2 245 596,80	1 286 829,00	1 325 802,00	1 323 000,00
Fiscalité de Péréquation (solidarité horizontale : ex FPIC)		71 704,00	157 113,00	76 477,00	- 6 858,00	32 299,00	580 140,00	- 120 306,00	- 122 514,00	61 033,00	39 019,00	29 000,00
Attribution de Compensation (reversement aux communes)		- 4 713 999,63	- 4 893 310,60	- 4 399 783,00	- 4 399 642,00	- 4 222 733,00	- 4 212 671,00	- 4 258 676,00	- 4 313 801,00	- 4 318 801,00	- 4 179 100,00	- 4 179 100,00
Total fiscalité des ménages et des entreprises		6 167 044 €	5 142 054 €	6 075 726 €	7 338 535 €	7 756 224 €	3 875 071 €	3 104 636 €	1 878 751 €	1 394 448 €	1 650 885 €	1 666 900 €
Dotation de Groupement (DGF)		2 542 594,00	2 355 688,00	2 323 100,00	2 338 451,00	2 367 252,00	2 436 826,00	2 397 860,00	2 408 022,00	2 470 705,00	2 400 000,00	2 400 000,00
Dotation de Compensation (TH/TF/CFE)		453 316,11	510 973,00	516 683,00	581 713,00	603 577,00	2 045 220,00	2 160 020,00	2 605 585,00	2 512 798,00	2 299 124,00	2 285 000,00
Fraction de TVA		-	-	-	-	-	3 690 332,00	4 048 145,00	5 731 399,00	6 848 579,00	6 849 212,00	6 670 000,00
Total dotations de l'ETAT		2 995 910	2 866 661	2 839 783	2 920 164	2 970 829	8 172 378	8 606 025	10 745 006	11 832 082	11 548 336	11 355 000
TOTAL RESSOURCES (hors produits de services)		9 162 954	8 008 715	8 915 509	10 258 699	10 727 053	12 047 449	11 710 661	12 623 757	13 226 530	13 199 221	13 021 900

Par exemple une augmentation de la fiscalité de 10% pour les ménages (TF et THRS) génèrerait près de 150 000 € (y compris l'évolution des bases) soit un montant moyen par habitant de 3,75 € (dont 1,8 € d'évolution des bases).

En conclusion

- Selon les inscriptions envisagées pour le budget d'investissement, l'équilibre devrait être atteint, si nous recouvrons les recettes prévues, hors travaux de la piscine de Malestroit, dans l'attente des résultats du contentieux en cour. La question se posera d'un recours à l'emprunt, au regard du faible endettement d'OBC, pour financer l'avant-dernière année de la fibre (750 000 €), pour atténuer la charge financière de compensation de la dette de l'Etat qui impacte fortement la capacité d'autofinancement de la collectivité et nous permettrait de conserver des marges de manœuvre.
- Concernant le budget de fonctionnement, il présentera un léger déséquilibre, lié la ponction de l'Etat, qui sera compensé lors du vote du budget supplémentaire en juin 2026 à la faveur d'économies à réaliser à partir d'un travail qui sera engagé au sein de groupes de travail dès janvier 2026, et dans l'immédiat, au regard de l'incertitude des recettes de l'Etat, par un ajustement des tarifs, et une augmentation significative de la fiscalité ménage. Son impact individuel sera réduit, Toutes ces actions se feront en poursuivant la gestion rigoureuse des effectifs et de leur impact sur la masse salariale, avec l'objectif de maintenir une CAF à environ 1 M €.
- Tels sont les principaux enjeux du débat d'orientation budgétaire 2026.